

Ce que tous les
Canadiens âgés
devraient savoir
au sujet de la

1

PLANIFICATION FINANCIÈRE



**LES MINISTRES
FÉDÉRAL/PROVINCIAUX/TERRITORIAUX
RESPONSABLES DES AÎNÉS**



Préparer un plan financier est une façon de prendre en main votre avenir financier. Un tel plan vous aide à évaluer les choix qui s'offrent à vous et à atteindre vos objectifs de vie. La planification financière est pour tous, et à mesure que vous vieillissez et faites face à des changements dans votre vie tels que le départ à la retraite, il est important pour vous d'avoir le plus de renseignements possibles sur votre avenir financier. Même si vous la commencez tardivement, la planification vous aidera à gérer vos affaires financières et à savoir où vous en êtes.

L'EXEMPLE DE LILLIAN :

Après le décès de son mari, Lillian a commencé à se faire du souci au sujet de ses finances. Compte tenu de son départ prochain à la retraite, elle craignait ne pas avoir suffisamment de revenus pour demeurer encore bien longtemps dans sa demeure. Après avoir préparé son plan financier, Lillian comprenait beaucoup mieux les revenus qu'elle tirerait de son régime de retraite et de ses autres épargnes, ainsi que l'aide dont elle pourrait bénéficier de sources gouvernementales. Grâce à son plan financier, Lillian a pu se faire une meilleure idée des choix qui s'offraient à elle et prendre ainsi des décisions éclairées et rationnelles.

Qu'est-ce qu'un plan financier?

Un plan financier vous permet de connaître votre situation financière actuelle, de vous fixer des objectifs pour l'avenir et de déterminer la façon de les atteindre. Lorsque vous préparez un plan financier, vous devez examiner quels seront vos besoins à long terme et songer aux différentes situations auxquelles vous risquez d'être confronté plus tard. Un plan financier tient compte de divers éléments, notamment :

- Vos frais de subsistance actuels et futurs
- Vos sources de revenus actuelles et futures, y compris vos prestations des gouvernements et autres avantages
- Vos biens – leur valeur actuelle et future
- Votre planification fiscale
- Vos besoins en matière d'assurance
- Vos investissements

Pourquoi ai-je besoin d'un plan financier?

Un bon plan financier vous aidera à comprendre les choix qui s'offrent à vous aujourd'hui et demain, à dissiper vos doutes concernant votre avenir et à prendre de bonnes décisions. Un plan financier vous permettra de répondre aux genres de questions suivantes :

- Quel devrait être le montant de mes revenus?
- Ai-je suffisamment d'argent pour prendre ma retraite?
- Devrais-je continuer à travailler?
- Dois-je vendre mes biens ou tout autre élément d'actif?
- Quel devrait être le montant de ma couverture d'assurance?

- Quelles sont les sommes d'argent auxquelles je serai éligible dans le cadre des programmes des gouvernements?
- De combien d'argent aurai-je besoin pour vivre lorsque je prendrai ma retraite?
- Pendant combien de temps pourrai-je profiter de mes économies?

Que dois-je faire pour commencer à préparer mon plan financier?

Plusieurs guides sont disponibles gratuitement sur Internet pour vous aider à commencer votre propre plan financier ou vous voudrez peut-être consulter un planificateur financier agréé. Certains de ces planificateurs, des conseillers en planification pour les aînés, sont spécialisés dans les services offerts aux personnes de 50 ans et plus.

Si vous choisissez de consulter un professionnel, sachez que les planificateurs financiers ne sont pas tous rémunérés de la même façon. Certains touchent une commission lorsqu'ils vendent des produits tels que des régimes d'assurance ou des plans d'investissement, alors que d'autres sont payés à l'heure par les clients.

Où puis je obtenir de plus amples renseignements?

Votre banque ou coopérative de crédit peuvent être un bon point de départ. Ces institutions ont les ressources et le personnel nécessaires pour vous aider à commencer votre plan financier.

Si vous souhaitez retenir les services d'un planificateur financier, vous pouvez communiquer avec le Financial Planning Standards Council, un organisme sans but lucratif chargé d'agréer les planificateurs financiers au Canada. Cet organisme peut

CONSEILS ET MESURES DE PROTECTION

Si votre situation financière est complexe, considérez retenir les services d'un professionnel ayant une certification.

Si votre plan nécessite la préparation de documents juridiques, consultez un avocat avant de signer ces documents.

Renseignez-vous pour savoir si un conseiller financier a un intérêt particulier à vous vendre un produit donné; demandez-lui s'il touche une commission de la vente de produits financiers.

Conservez vos documents financiers (y compris vos relevés bancaires et d'investissements, vos factures, vos formulaires d'impôt et vos déclarations de revenus) dans un endroit sécuritaire et facile d'accès. L'Agence du revenu du Canada exige que les déclarations de revenus et les données financières connexes soient conservées pendant une période de six ans.

Informez vous. Il existe de nombreuses ressources d'information mises gratuitement à votre disposition. Consultez le site Internet du gouvernement du Canada (www.aines.gc.ca) pour savoir par où commencer ou visitez votre bibliothèque locale.

Une planification précoce vaut mieux qu'une planification tardive. En ayant un plan financier, vous serez en mesure de prendre des décisions éclairées lorsque survient un événement inattendu.

D'AUTRES BROCHURES DE CETTE SÉRIE

Ce que tous les Canadiens âgés devraient savoir sur les sujets suivants :

1. Planification financière
2. Rentes et des prestations des programmes gouvernementaux
3. Gestion et de la protection de leurs avoirs
4. Planification en cas d'éventuelle perte d'autonomie
5. Planification de leurs futurs besoins en matière de logement
6. Testaments et des arrangements funéraires
7. L'exploitation financière
8. Fraude et de l'escroquerie

vous fournir le nom de planificateurs financiers agréés, y compris de conseillers en planification pour les aînés qui se trouvent dans votre collectivité. Vous pouvez consulter le site Internet de l'organisme à www.fpsc.ca ou appeler sans frais au 1-800-305-9886.

Le gouvernement du Canada offre de nombreuses ressources pour vous aider à préparer votre planification financière, incluant un programme en ligne connu sous le nom de « Calculatrice du revenu de retraite canadienne ».

Pour en savoir plus, consultez le site www.aines.gc.ca ou rendez-vous au Centre Service Canada situé le plus près de chez vous.

Pour commander des exemplaires supplémentaires de cette publication ou pour trouver un numéro de téléphone dans votre province ou territoire, téléphonez au 1 800 O-Canada (1-800-622-6232),
ATS: 1-800-926-9105.

Ce document a été préparé conjointement par le **Forum fédéral, provincial et territorial des ministres responsables des aînés**. Le Forum est un groupe intergouvernemental constitué pour partager des informations, pour discuter des enjeux nouveaux et émergents sur les aînés, et pour travailler en collaboration sur des projets clés.

Ce document est offert en médias substituts sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un téléscripateur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Tous droits réservés, 2010

1. Ce que tous les Canadiens âgés devraient savoir au sujet de la planification financière.

No. de Cat. : HS64-12/1-2010

ISBN : 978-1-100-51524-3